

ACCUEILS DE LOISIRS CONTRAT D'ACCUEIL MERCREDIS Novembre-Décembre 2017

Nom-Prénom de l'enfant

Votre enfant bénéficie t'il d'une aide aux temps libres (CAF21) : OUI NON
(Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2017 à joindre au contrat, si non fournie à ce jour)

BEAUNE Blanches-Fleurs
(65 route de Savigny)

LADOIX-SERRIGNY
(3 rue Saint-Marcel)

VIGNOLES
(4B rue JB Boussu)

BEAUNE Echaliers
(Rue de la Chartreuse)

BEAUNE Saint-Jacques
(15 rue Gaston Roupnel)

BLIGNY-les-BEAUNE
(5 rue de la Champagne)

MONTAGNY-les-BEAUNE
(Rue de l'Eglise)

AUBIGNY-la-RONCE
(Rue du Grand Patis)

CHAGNY Marey
(Place Marcel Charollais)

ELEMENTAIRE

MATERNELLE

Date	Mercredi 8/11	Mercredi 15/11	Mercredi 22/11	Mercredi 29/11	Mercredi 06/12	Mercredi 13/12	Mercredi 20/12
Repas midi + Après-midi							
Après-midi							

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations Enfance.

J'autorise OUI NON les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

Rappel :

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédant la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seuls 2 jours par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduits par les services. Au-delà de ces jours, toutes les plages réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et inversement.

Date

Signature du responsable légal